



# INÉGALITÉS D'ACCÈS AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE URBAIN

LES ENSEIGNEMENTS D'UNE COMPARAISON LYON-MARSEILLE

César Centi

**P**lus que jamais, la ville se vit comme un rapport social tandis que, paradoxalement, les discours en émettent les problèmes jusqu'à faire disparaître cette dimension pourtant essentielle à son appréhension. A mettre exclusivement en avant des changements technologiques et une transformation des marchés qui excluraient tel espace ou tel groupe de population, on perd trop souvent les fondements d'une dynamique spatiale effective, liant les aspects sociaux, économiques et administratifs. Retrouver ces fondements au cœur même de l'analyse de la ville est une nécessité pour donner du sens à ses multiples manifestations.

La dynamique spatiale appelle une double étude de la territorialisation de la croissance. La qualification des villes ou des régions « qui gagnent » par le repérage des fonctions ou des évolutions qui les caractérisent se réfère aux relations d'une agglomération avec les autres espaces, mais il est tout aussi important d'observer sur le même mode les structures et les transformations internes. Le caractère multicommunal de bien des métropoles contemporaines introduit une dimension nouvelle qui modifie profondément la dynamique urbaine. L'effet distance qui fonde l'économie urbaine traditionnelle se trouve soumis à un effet frontière. Bien plus, l'effet frontière, en mettant en avant l'acteur-commune (et donc le politique), conduit à reconsidérer le rapport des groupes sociaux à l'espace et notamment la ségrégation urbaine.

Dans ce nouveau cadre, l'approche micro-urbaine paraît inadaptée. Certes, les ménages et les entrepreneurs « choisissent » toujours en fonction de divers critères soit leur lieu de résidence, soit la localisation de leur entreprise, mais une commune « décide » à la fois de l'implantation résidentielle et productive, et elle peut même choisir de faire abstraction de sa frontière. Ce n'est donc plus la résidence qu'il nous faut appréhender, ni l'emploi, mais directement la relation de la résidence à l'emploi en deçà ou par delà la frontière communale. Dans l'échiquier que forme l'agglomération, cette relation est immédiatement mise en jeu par l'acteur-commune. C'est pourquoi une approche macro-urbaine, seule susceptible de poser cette relation en elle-même en intégrant la trame communale, est plus indiquée.

La relation entre résidence et emploi n'est que la forme spatialisée de la relation matérielle entre l'homme et le

travail. Interroger la première des relations, c'est nécessairement interroger la seconde, c'est nécessairement admettre la possibilité que l'espace joue un rôle majeur dans la construction des rapports sociaux et donc dans les futurs de la population. Aborder la dynamique urbaine, ce n'est pas simplement étudier les performances économiques de tel espace ou sous-espace, c'est aussi partir à la recherche d'une dynamique qui associe pour le futur l'économique à des projets de vie.

## La localisation de la résidence et de l'emploi

Convenons d'appeler « dynamique externe » la dynamique issue de l'ensemble d'une agglomération et déterminant ses performances vis-à-vis des autres agglomérations, et « dynamique interne » la dynamique dont font preuve les sous-espaces à l'intérieur d'une agglomération. Si on se dégage du postulat localiste (qui ignore la dynamique externe) comme du postulat globaliste (qui ignore la dynamique interne), un champ d'interrogations apparaît sur la façon dont s'établissent les rapports entre dynamique interne et dynamique externe. Leur correspondance est en question et engage le sens que prennent le temps et l'espace.

Rappelons que les disparités de croissance entre communes d'une même agglomération sont telles qu'un taux de croissance moyen perd toute signification. De plus, ces disparités résultent assez peu de la croissance normale des secteurs économiques. Une analyse portant sur la période 1975-90 montre qu'approximativement les deux-tiers des inégalités de croissance observées entre communes (et arrondissements) dans l'agglomération lyonnaise, marseillaise (ou parisienne) ne reposent pas sur la simple reproduction de la structure économique. Or dire que les différences de croissance à l'intérieur d'une agglomération ne correspondent pas à de simples effets sectoriels, c'est dire qu'elles répondent à un problème de

*Ci-contre : Cités et travailleurs ; quartiers Nord de Marseille.*

*Les Annales de La Recherche Urbaine n° 76, 0180-930-IX-9776/69/9 © MELT*

répartition de l'activité au sein de l'agglomération. La question est alors de savoir à quoi correspondent ces délocalisations-relocalisations internes.

On sait que la structure productive des Bouches-du-Rhône se partage entre de très grandes entreprises à commandement extérieur et un tissu de très petites entreprises, alors que celle du Rhône est beaucoup plus unifiée. Ce point est capital dans le temps long mais il ne nous informe pas directement sur les modalités à moyen terme du fonctionnement spatial dans lequel sont prises les délocalisations-relocalisations internes. Pour appréhender ces modalités, qui relèvent pleinement de la problématique urbaine, un détour plus analytique est requis.

## Le multiplicateur résidentiel

Les choix résidentiels et les choix de localisation productive ne peuvent pas être examinés séparément dans les Bouches-du-Rhône (contrairement à l'agglomération parisienne ou au Rhône), car la croissance localisée de la résidence engendre une croissance équivalente de l'emploi. Une analyse macro-urbaine permet d'élucider cette « curiosité » économique.<sup>1</sup>

Dans une optique proche de la théorie de la base, mais spatialisée, nous distinguons les services à la population (marchands et non marchands) et la production (la production directe et les services productifs<sup>2</sup>). La spatialisation interne résulte des coefficients d'immobilisation résidentielle (soit de la part des sédentaires dans l'emploi qu'offre une commune, de ceux qui habitent dans le sous-espace où ils travaillent), ceux-ci pouvant varier selon les secteurs économiques et les catégories sociales.

Supposons que l'emploi dans la production s'élève dans une agglomération. Cet accroissement suscitera l'implantation de nouveaux résidents désirant se rapprocher de leur travail à un niveau que signale le coefficient d'immobilisation. Ces nouveaux résidents viendront naturellement avec leur famille et engendreront une croissance de la population. La relation entre croissance des résidents ayant un emploi et croissance de la population ne manque pas d'intérêt puisqu'elle nous donne la mesure du rôle des déplacements résidentiels dans la production du non-emploi spatialisé.

Or un accroissement de population appelle un certain accroissement des services à la population, qu'il s'agisse d'écoles ou de commerces. La relation sera plus ou moins étroite. Quoi qu'il en soit, l'augmentation de ces services réamorçera un autre cycle puisque cette relocalisation des emplois engendrera également de nouveaux résidents, et ainsi de suite.

Ainsi, une impulsion provenant de l'extérieur, s'exprimant dans une croissance de l'emploi de production et pouvant représenter la dynamique externe, aura des conséquences spatialisées en termes d'emploi, la multiplication de l'emploi passant par sa localisation.

A retenir ce schéma simple, l'effet du multiplicateur résidentiel s'épuisera au bout d'un certain temps. Ainsi, pour le Rhône, les effets, à 90 %, s'étalent sur

deux ans et demi, mais dans les Bouches-du-Rhône... sur sept ans. On peut s'interroger sur une différence de durée aussi considérable entre les deux agglomérations. En fait, ce schéma simple n'est approximativement valable que pour le Rhône. Pour ce qui est des Bouches-du-Rhône, il est nécessaire de le modifier sensiblement, et doublement, en introduisant de nouvelles relations : les premières se greffent sur le mécanisme de résidentialisation lui-même, les secondes concernent les emplois.

## Le rôle du chômage dans l'attractivité résidentielle et les délocalisations

Dans les Bouches-du-Rhône, si les services non marchands sont bien associés à la population, comme dans le Rhône, les services marchands sont, de façon originale, avant tout liés aux résidents ayant un emploi, autrement dit à la population la plus solvable.

Parallèlement, cette distinction entre population et résidents en emploi nous informe, sous différentes réserves, sur le chômage localisé, ce qui doit être abordé sous deux angles :

1. La sélection au départ. Ceux qui changent de résidence sont généralement ceux qui disposent d'un emploi (ne sont donc pas « captifs », pour reprendre le terme consacré). Il se produit ainsi une sélection sociale « au départ », les sans-emploi demeurant davantage dans leur localisation ancienne ;

2. La sélection à l'arrivée. Cependant, on peut aussi concevoir qu'il y ait également une sélection « à l'arrivée » au sein d'une agglomération. Cela signifie simplement que les terres de non-emploi apparaissent peu attractives et donc que, systématiquement, les changements résidentiels ne s'opèrent pas à leur bénéfice.

Qu'en est-il de ces deux formes de production spatiale de chômage ? Nous observons que la sélection au départ est équivalente dans les Bouches-du-Rhône et le Rhône et que la singularité des Bouches-du-Rhône tient à l'association (spatiale) entre sélection au départ et à l'arrivée. Les déplacements résidentiels de ceux disposant d'un emploi ne s'opèrent pas au hasard, ils aboutissent davantage vers les sous-espaces se caractérisant déjà par un chômage plus faible.

Le couplage des deux sélections est très loin d'être neutre dans le fonctionnement du multiplicateur résidentiel puisque, du coup, la croissance des résidents en emploi accroît le différentiel d'attractivité résidentielle.

1. Ce modèle a été élaboré dans le cadre d'une étude prospective sur le département des Bouches-du-Rhône (pour la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la DATAR). Dans ce cadre, nous l'avons également testé sur le Rhône. L'étude a porté sur les communes (et arrondissements des communes centrales) de plus de 10 000 h, en 1975 et 1990 (recensements).

2. Ces derniers comprennent essentiellement les services marchands aux entreprises, le commerce de gros, les transports, les télécommunications. La production directe : l'agriculture, l'industrie et le bâtiment.

Une autre relation distingue les Bouches-du-Rhône, toujours greffée au multiplicateur mais relative cette fois à l'emploi productif initial. Nous avons déjà souligné que la croissance de l'emploi au sein des agglomérations est fortement dépendante des délocalisations mais, dans les Bouches-du-Rhône uniquement, ces délocalisations jouent un rôle clé, en étant exactement associées à la croissance résidentielle initiant le multiplicateur.<sup>3</sup>

En somme, la résidence est en ce cas elle-même prise dans un autre bouclage associant les deux types d'emplois, productifs et relatifs à la population. De plus, la décomposition des services à la population révèle que ce second processus repose exclusivement sur les services marchands, les services non marchands n'étant pas du tout significatifs.

Parallèlement, le chômage intervient de façon négative sur les délocalisations. Les terres de non-emploi sont celles qui ne bénéficient pas de délocalisations. La situation est très différente de celle du Rhône où le chômage n'intervient ni au niveau résidentiel, ni au niveau des délocalisations.

Dans le cas des Bouches-du-Rhône, le processus résidentiel développe une relation spatiale complexe avec l'emploi. Celle-ci ne saurait se limiter aux conséquences sur les emplois liés à la population, elle s'inscrit dans un fonctionnement d'ensemble de l'agglomération qui engage tous les types d'emplois.

Ce processus distingue et articule deux mondes, l'un réglé par la population et organisé par les services non marchands, l'autre réglé par la résidence et organisé par les services marchands. Il intervient de façon cruciale en distribuant spatialement le non-emploi et l'emploi, en créant de fait deux types de citoyens, les uns destinés à la dépendance, les autres à l'avenir par appropriation de la croissance.<sup>4</sup> Dans un tel contexte, la territorialisation de la croissance précède sa formation et la dynamique économique interne n'est pas mise au service de la dynamique externe, touchant l'ensemble de l'agglomération, mais au contraire s'en sert.

L'originalité de la forme urbaine à Marseille ressort immédiatement d'une cartographie du chômage ou du non-emploi (pour peu bien entendu qu'on observe l'ensemble de l'agglomération et qu'on décompose la commune-centre – qui représente tout de même 45 % de la population – c'est-à-dire qu'on mette en jeu le postulat localiste). Contrairement à Lyon ou Paris, les parcs de sans-emploi occupent le centre de l'agglomération.<sup>5</sup> Parallèlement, la loi de Clark est inversée: le prix du foncier, loin de décroître à partir du centre, s'élève<sup>6</sup>. Il est clair que d'autres éléments que la distance interviennent dans sa

définition, et qu'ils ne se réduisent pas à une attractivité « abstraite » ou « naturelle ».

Outre la position géographique différente, les parcs de sans-emploi ont dans les Bouches-du-Rhône une signification différente qui est immédiatement perceptible. Le



Marseille, quartiers Nord, MacDonald's.

tableau suivant présente quelques caractéristiques de ce type de zone dans l'agglomération marseillaise, soient les quartiers Nord et une bonne partie du Centre. En regard, on trouvera les mêmes statistiques pour une zone de l'agglomération lyonnaise qui, *a priori*, est la plus susceptible de ressembler au cas marseillais, Vaulx-en-Velin et Vénissieux.

On vérifiera d'abord que les écarts de croissance au sein de chacune des agglomérations sont sans commune

3. Les « délocalisations » résultent d'une décomposition de la croissance. Elles sont mesurées par le dit « effet dynamique », c'est-à-dire par le résidu de la croissance, une fois retiré « l'effet de structure » ou la croissance moyenne des secteurs (NAP40) sur l'agglomération.

4. Précisons que le bouclage par le non-emploi peut être doublé par un bouclage financier: les résidents en emploi et les emplois non publics étant source de rentrées fiscales (impôts locaux et taxes professionnelles) dans le même temps que les équipements communaux sont susceptibles d'améliorer l'attractivité pour les résidents et les emplois. En outre, les variables habituelles de la micro-économie urbaine telles que la distance, le prix du foncier, mais aussi le type d'emploi, peuvent naturellement être introduites dans le modèle. Nous n'insistons ici que sur certaines de ses caractéristiques principales.

5. Nous nous permettrons de référer le lecteur à l'annexe cartographique du *Laboratoire Marseillais* (L'Harmattan, 1996) pour la comparaison sur ce point des agglomérations de Marseille, Lyon et Paris, notamment aux anamorphoses qui respectent les proximités mais proportionnent les espaces aux populations. On observera en outre l'évolution de ces cartes depuis la dernière guerre (en fait 1954) qui nous montre bien que cette originalité marseillaise est une production récente.

6. Ce qui est nouveau puisque l'étude de Jean-Jacques Granelle (p. 197), portant sur l'année 1963, dégage un coefficient de régression tout à fait comparable entre Marseille et Lyon (soient, respectivement, - 0,150 et - 0,148). Cf. J.-J. Granelle, *Espace urbain et prix du sol*, Sirey, 1970.

## COMPARAISON DES ZONES MÉTROPOLITAINES LES PLUS DÉFAVORISÉES (z) ET DES AUTRES (a)

### 1. TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (1975-90)

Agglomération marseillaise				Agglomération lyonnaise			
%	Cp	Cr	Ce	%	Cp	Cr	Ce
z	- 1,15	- 2,22	- 1,59	z	- 0,46	- 0,77	0,42
a	1,05	1,10	0,95	a	0,43	0,32	0,60
z-a	- 2,20	- 3,32	- 2,55	z-a	- 0,89	- 1,10	- 0,18
BdR	0,52	0,36	0,35	Rhône	0,36	0,25	0,59

Cp: croissance de la population; Cr: des résidents en emploi; Ce: des emplois

### 2. REPRÉSENTATION DANS L'EMPLOI (TAUX D'EMPLOI RAPPORTÉ À CELUI DU DÉPARTEMENT)

Agglomération marseillaise			Agglomération lyonnaise		
%	1975	1990	%	1975	1990
z	98,3	85,0	z	96,2	93,2
a	100,6	104,0	a	100,3	100,5
BdR	100	100	Rhône	100	100

z: Ier + IIe + IIIe + VIe + XIIIe + XIVe + XVe + XVIe  
1990: 371 000 h; 21,10 % des BdR

z: Vaulx-en-Velin + Vénissieux  
1990: 105 000 h; 6,93 % du Rhône

mesure avec les écarts entre agglomérations de telle sorte qu'un sous-espace peut fort bien apparaître dynamique sans pour autant que l'ensemble de l'agglomération soit performant. On observera ensuite que les Bouches-du-Rhône se distinguent par l'ampleur des différentiels de croissance, et spécialement en ce qui concerne les résidents en emploi, mais surtout par le fait que l'emploi participe pleinement de ce mouvement. Il n'en va pas de même dans le Rhône. Au-delà de la similitude des situations reposant sur une ségrégation résidentielle, la marseillaise se distingue en y ajoutant une ségrégation par l'emploi.

Nous avons pu proposer, à des fins de clarification, de réserver le terme « ségrégation » au processus sélectif portant sur la résidence et celui de « segmentation » au processus associant résidence et emploi<sup>7</sup>. En ce sens il est clair que bien des métropoles sont touchées par la segmentation, non seulement Marseille mais également Lyon, Paris, etc. Si le cas de figure marseillais est distinct, c'est parce que la segmentation est au principe de son fonctionnement spatial, elle en structure la dynamique sociale et la dynamique économique (interne) alors que ce n'est pas du tout le cas à Lyon ou Paris.

En cas de segmentation, la résidence devient le moteur de la dynamique économique. Il en va ainsi parce que la résidence commande la dynamique d'un tissu économique dominé par les « services à la population »: la création de ces services est associée à la taille et au pouvoir d'achat de la population. La localisation des autres emplois, peu contrainte par des facteurs économiques, suit le même mouvement.

## Les conséquences de la compétition intercommunale

Le questionnement sur le sens de la relation interne entre résidence et emploi n'a pas beaucoup d'échos dans l'approche urbaine traditionnelle, car la dynamique économique externe est présumée structurante et antérieure, dans certaines conditions générales (transports, morphologie physique de la ville). Ce présumé est présent chez Alonso, sous la forme d'une hypothèse simplificatrice (tous les emplois sont regroupés au centre de la ville) qui permet de mettre l'accent sur la distance au centre comme variable déterminante (du choix résidentiel et de la rente), retrouvant ainsi au sein de l'urbain les conclusions de von Thünen concernant « l'État isolé ».

Cette antériorité de la dynamique économique marque aussi le point de départ de Park et Burgess. Si l'écologie urbaine met en évidence des « lois » de regroupements humains plus complexes que la distance au centre, il n'en reste pas moins que c'est par rapport à une structure économique donnée que ces lois fonctionnent: le Centre des Affaires est postulé comme axe de la ville et le jeu social

7. En ces termes, le « ghetto » présumerait la segmentation mais n'en serait pas synonyme. Au sein de la segmentation, il se référerait à un temps propre, à une logique des réseaux, soit à un niveau différent et à une dynamique distincte de celle présidant à la segmentation. Il n'en reste pas moins que, dans le silence, une logique de ghetto peut être instrumentalisée pour construire une métropole segmentée, dès lors que la résidence est mise au cœur de la structuration de l'espace.

en fonction de l'ethnie, de la profession, de la richesse ou de la pauvreté, a pour objet principal la localisation résidentielle. C'est d'ailleurs à ce niveau qu'apparaissent la spéculation immobilière et les possibilités d'intervention de la puissance publique (ces dernières étant de plus jugées très limitées par Zorbaugh, un des membres de l'École de Chicago, pour qui les autorités doivent seulement accompagner les mouvements « naturels »).

Si, comme on l'a vu, le champ de l'agglomération urbaine met en jeu le sens de la relation résidence-emploi et donc l'empreinte spatiale présupposée de la dynamique économique, il introduit parallèlement un acteur-commune : le centre et la distance au centre ne constituent plus la seule base objective de construction théorique dans le même temps que la frontière communale participera au jeu résidence-emploi. Tout dépendra de l'état de la compétition intercommunale.

Cependant, l'introduction d'une frontière économique est susceptible de modifier les conditions d'apparition et de productivité du jeu social dans la mesure où elle peut constituer le fondement d'une frontière sociale. La spéculation immobilière, qui ne fait que traduire en prix le jeu socio-spatial, ne saurait être indifférente à cette nouvelle frontière. La rente fondée sur la distance au centre perd alors beaucoup de sa pertinence au profit d'une conception de la rente plus directement « sociale ».

Si, dans un premier temps, on se fonde exclusivement sur le cas des Bouches-du-Rhône, la compétition intercommunale (ou l'effet frontière) paraît engendrer deux conséquences contradictoires :

– d'un côté, la compétition conduit à une forte ressemblance des stratégies communales qui tend à produire des similitudes au niveau résidentiel *et* productif ; aucun espace ne se spécialisera délibérément car ce serait s'insérer dans une complémentarité spatiale au risque de remettre en cause l'indépendance communale. Ainsi les économies d'échelle ne sont pas cultivées et, à l'inverse, des micro-espaces développent des stratégies de grandes régions : centre des affaires etc. Ce localisme ne peut manquer d'implications au niveau des performances de l'ensemble de l'agglomération.

– d'un autre côté, cette même compétition conduit à exploiter tout avantage différentiel communal, y compris social, de telle sorte que des processus cumulatifs de différenciation peuvent être engendrés. L'avantage différentiel aura pour conséquence la captation de résidences ou d'emplois, plus exactement la captation de tout ce qui sera susceptible d'engendrer des rentrées fiscales et qui se traduira en retour par l'implantation d'équipements collectifs à fonction résidentielle ou productive. De tels processus n'ont de sens qu'au niveau de l'ensemble de l'agglomération.

L'effet frontière qui conduit à de telles conséquences est bien présent dans l'économie urbaine sinon directement, du moins à travers les finances publiques. Pour C.M. Tiebout<sup>8</sup>, une solution de marché pour la détermination des dépenses publiques existerait au niveau local –

contrairement à ce qu'avaient démontré Musgrave et Samuelson pour le niveau national – car à ce niveau les individus expriment leur préférence en « votant avec leurs pieds », en changeant de commune de résidence. Il en résulte un plaidoyer pour la multiplication des sous-espaces résidentiels pour des raisons non exclusivement économiques :

« This is also true of many non-economic variables. Not only is the consumer-voter concerned with economic patterns, but he desires, for example, to associate with "nice" people. Again, the greater the number of communities, the closer he will come to satisfying his total preference function, which includes non-economic variables. » (p. 418, n.12)

Plus récemment, l'économie publique, afin notamment de mesurer la pertinence de la décentralisation ou de déterminer la structure optimale des gouvernements locaux, intègre la dimension géographique dans les choix entre biens et rejoint donc plus directement l'économie urbaine<sup>9</sup>.



Les Flamants à Marseille. Du travail en perspective dans les espaces publics...

L'analyse économique de l'acteur public (local) conduit ainsi à prendre en compte l'effet frontière. Il reste que cette introduction demeure partielle et sans doute assez pauvre pour explorer fondamentalement les contours d'une dynamique spatiale. On l'observe, *a contrario*, dans l'approche du développement que propose Albert O. Hirschman<sup>10</sup>, qui met en regard de la dimension économique une dimension politique. Si la concurrence conduit à la « défection » du consommateur

8. Tiebout, Charles M., « A Pure Theory of Local Public Goods », *Journal of Political Economy*, October 1956, 64 (5), pp. 416-24.

9. Hochman Oded, Pines David, Thisse Jacques-François, « On the Optimal Structure of Local Governments », *The American Economic Review*, December 1995, 85 (5), pp. 1222-40 ; voir aussi, Gérard-Varet L.-A., Le Breton M., « L'économie Publique Locale et la Ville », *Revue d'Economie Politique*, 106 (1), pp. 103-125.

10. Hirschman, Albert O. *Exit, Voice and Loyalty*. Cambridge, Harvard University Press, 1970 ; trad. fr. *Défection et Prise de Parole*. Paris, Fayard, 1995.



René Laurent, professeur au LEP Jacques-Raynaud, sur son lieu de travail et à la maison.

vis-à-vis d'un produit jugé insatisfaisant, il est également possible d'inciter un producteur à une meilleure adaptation du produit ou à une transformation de l'organisation productive par la « prise de parole », ce qui a du sens notamment pour les biens et le secteur publics. Une telle problématique, immédiatement spatialisable, est donc susceptible d'expliquer le « relâchement » (la régression), la dualisation de l'économie mais aussi un processus cumulatif dont le fondement ne serait pas exclusivement économique<sup>11</sup> :

« Étant donné que le meilleur moyen de s'opposer à la dégradation des services [publics] considérés est de recourir à la prise de parole et que celle-ci s'exerce davantage aux niveaux de qualité les plus élevés, l'écart qualitatif entre les niveaux de vie supérieurs et les niveaux intermédiaires et inférieurs tendra à s'accroître. » (p. 86). D'où aussi des situations où la concurrence renforce le monopole « indolent » en le « débarrassant des plus encombrants de leurs clients » pour se consacrer à « l'exploitation des pauvres », à une « discrimination à l'envers », à l'exemple, nous dit l'auteur, de l'administration américaine des postes, des chemins de fer nigériens etc. (p. 97-9).

On voit ce qui différencie une approche à la Tiebout d'une approche à la Hirschman (appliquée à l'espace et la ville) : l'une présuppose des différences naturelles dans la population qui cherchent à s'exprimer économiquement, l'autre ouvre la voie à une interprétation sociale des différences entre groupes de population, différences qui, par la médiation du politique, trouvent une traduction économique ; l'une conclut à la nécessaire multiplication des segments spatiaux, l'autre décompose les mécanismes aboutissant à cette multiplication, qu'ils soient ou non économiques, et tente ainsi de définir les conditions d'une transformation pour tous.

Compétition et « monopole indolent » ne sont pas incompatibles : la similitude peut avoir pour fondement la différenciation. Le fonctionnement économique s'appuie sur un clivage entre citoyens et le reproduit en le renfor-

çant. Le bouclage par le non-emploi repéré ci-dessus, qu'une analyse sociologique fine devrait pouvoir aisément déclinier, porte sans doute l'équivalent de ce que Hirschman appelle « l'exploitation de la pauvreté ».

Le fondement social de la dynamique économique urbaine se trouve sans doute le mieux exprimé, à notre connaissance, dans les travaux de sociologues sur les « coalitions de

croissance » en faisant s'interpénétrer la stratification sociale et la stratification spatiale.

« The tools of place manipulation are within reach (or at least appear to be), and this motivates individuals and groups to pursue their interests at the local level, particularly by influencing local government. The ensuing conflict between those seeking gain from exchange values and those from use values is by no means a symmetrical one, for differently equipped contenders mobilize their individual, organizational, and class resources on behalf of place-related goals. The ability to manipulate place successfully, including altering the standing of one place compared to that of another, is linked to an individual's location in stratification system generally. The two systems of stratification (place and individual) thus penetrate one another. » (p. 3)<sup>12</sup>

Si cette approche pose par ailleurs un certain nombre de problèmes (notamment l'identification de groupes privilégiant la valeur d'échange, tels les rentiers...)<sup>13</sup>, il n'en reste pas moins une articulation spatiale vivante entre le politique, l'économique et le social.

L'objectif de l'acteur-commune n'est certes pas le profit mais sa propre reproduction à échéance électorale donnée, ce qui devrait aboutir à satisfaire au mieux les résidents-votants – hypothèse simplificatrice. Si l'indépendance entre la résidence et l'emploi ne peut plus être postulée, l'appropriation de la rente foncière devient une variable dans la stratégie des résidents, non seulement parce qu'une bonne part d'entre eux est propriétaire, mais parce que socialement des résidents peuvent à terme déterminer l'emploi, s'approprier la croissance, bref

11. Tel que le prend en compte, par exemple, P. Krugman, *Geography and Trade*, MIT Press, 1991.

12. Logan, John R., Moloch, Harvey L., *Urban Fortunes, The Political Economy of Place*, University of California Press, 1987.

13. Cf. Cox, K. R., Mair, A., « Urban Growth Machines and the Politics of Local Economic Development », *International journal of urban and regional Research*, 13 (1), 137-46.

«prendre la parole». Sans doute en ce cas le comportement résidentiel est-il important et peut-il même s'analyser de façon classique... mais dans une construction très partielle. De fait, l'espace lui-même devient «rentier», et ce n'est pas le salarié qui choisit sa résidence mais la résidence qui choisit le salarié, qui sélectionne le bénéficiaire de la rente (soit celui susceptible de la reproduire ou de l'accroître). Il existe dès lors une véritable spéculation collective silencieuse, alors même que l'objectif de la commune n'est pas le profit. Lorsque la compétition aboutit à une similitude, la rente foncière devrait tendre vers un même niveau, qu'elle trouve son origine dans les emplois ou la résidence. A l'inverse, la différenciation s'accompagne d'un processus de valorisation-dévalorisation continu et de la promotion d'espaces «rentiers» au détriment des espaces délaissés.

Au-delà de la valorisation-dévalorisation à laquelle l'espace est soumis, c'est avant tout un rapport social qui est ainsi construit : un rapport qui médiatise l'accès à l'emploi et donc à la maîtrise de l'avenir. C'est là que prennent sens les investissements divers (économiques mais également – de façon toute aussi importante du fait des stratégies résidentielles – culturels et sociaux) dont l'espace fait l'objet, aussi bien ceux qui visent à conforter les espaces qui «gagnent» que ceux qui visent à reproduire l'acceptation d'une situation infériorisée.

Tel est l'enjeu de la forme agglomération urbaine. Cependant, poser concrètement les rapports spatiaux en tant que rapports sociaux ne saurait se faire de manière complète sans dépasser le cadre d'une agglomération, spécialement en France où l'absence de négociation démocratique des rapports spatiaux fait de l'espace le réceptacle privilégié des inégalités.<sup>14</sup>

## La compétition intercommunale comme conséquence ?

Il serait assez superficiel de faire de la compétition territoriale au sein d'une agglomération la cause première de la segmentation métropolitaine. Peu ou prou, toutes les agglomérations françaises sont soumises au même régime (même si la situation marseillaise présente à ce niveau un caractère plutôt caricatural). La question est alors de savoir pourquoi une compétition du même ordre conduit à des conséquences différentes.

C'est par la médiation de l'espace et de la résidence que la dynamique économique est soumise à la dynamique sociale, mais plus précisément par le canal des «services à la population». Dans une construction théorique à fermeture strictement économique, une telle situation est inenvisageable puisque les revenus servant à payer la consommation (les services à la population) proviennent précisément des emplois «basiques» (emplois de production). La déconnexion spatiale entre les deux types d'emploi est de fait possible parce que toute localité est intégrée dans une économie nationale qui assure par

l'emploi non marchand ou des revenus de transfert une certaine quantité de services à la population, indépendamment de la production propre de cette localité. A la déconnexion entre consommation et production que relevaient ou dénonçaient à leur façon un Sismondi, un Marx ou un Keynes, se substitue la déconnexion entre consommation et travail. C'est précisément dans l'opération de reconnexion que se construit un rapport social ou que se trouvent posés comme enjeux l'appropriation de la croissance et le partage de l'avenir. Si dans le premier cas le salariat réalise cette reconnexion, le second cas appelle nécessairement une forme spatiale de reconnexion.

En suivant cette ligne de lecture, nous remarquons l'importance des services à la population dans l'économie de l'agglomération marseillaise, non seulement dans son fonctionnement mais simplement au niveau quantitatif. Rappelons que ces services composaient 52,2 % de l'emploi total dans les Bouches-du-Rhône en 1990 et 42,6 % dans le Rhône. Est-ce à dire qu'il y a trop de services à la population dans les Bouches-du-Rhône ? Certes non. Si on compare les taux d'emploi (soit l'emploi sur la population), on remarque que les Bouches-du-Rhône sont sous-représentées dans les deux types d'emploi : par rapport au Rhône (= 100), l'indice s'élève à 65,4 % dans la production et à 96,4 % pour les services à la population. Ce ne sont pas les services à la population qui sont en surnombre mais les emplois de production qui sont trop largement sous-représentés.

Il est aussi instructif d'observer l'évolution de ces statistiques depuis l'après-guerre. Si les services à la population ont largement augmenté partout en France, on remarque que l'écart entre les Bouches-du-Rhône et le Rhône s'est singulièrement creusé depuis les années cinquante. Beaucoup plus significative est l'évolution relative du taux d'emploi : la situation concernant le taux d'emploi dans la production s'est constamment dégradée depuis la guerre (et plus, de décennie en décennie, la détérioration s'accélère).

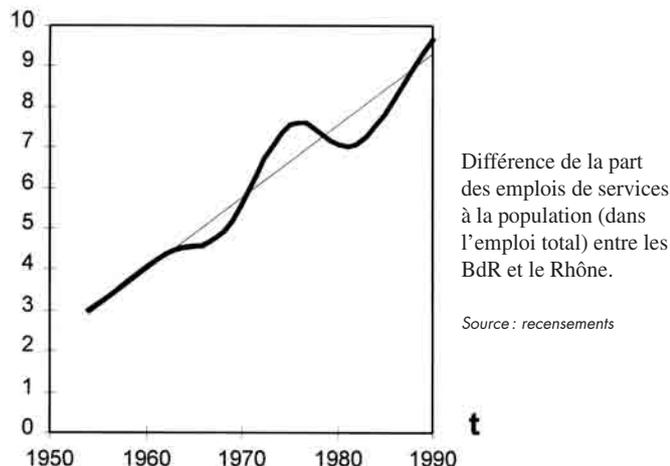
La normalisation de la situation en termes de services à la population a voilé un temps le retrait de la production, comme on le note en suivant l'évolution du taux d'emploi total. Cependant, les services à la population étant limités par la population (et qui plus est solvable !), la régression était inscrite dans l'évolution du mode de «développement» choisi.

Dans ce contexte, il n'y a rien d'étonnant à ce que la dynamique interne soit dominée par un processus axé sur

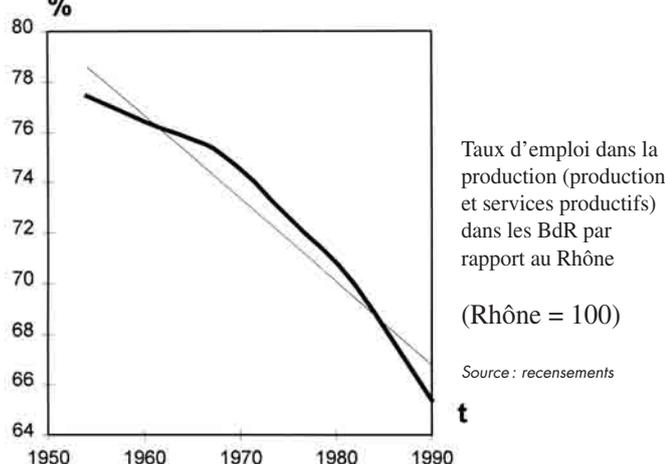
---

14. Ce statut de l'espace comme moyen de gérer des rapports économiques qui engagent l'avenir n'est pas nouveau. La France le connaît particulièrement bien pour l'avoir longtemps pratiqué (sinon étudié)... ailleurs, avec la conception d'une ville coloniale, mais l'on comprend bien aussi, malgré quelques similitudes essentielles, que l'espace segmenté requiert un jeu bien plus élaboré au niveau économique et social que le rapport de force brut (aux différentes catégories de citoyens de droit, *ex ante*, se substituent différentes catégories de citoyens de fait, *ex post*, produit d'un fonctionnement de l'espace qui associe très étroitement mobilité sociale et mobilité géographique et non plus, dans un raisonnement très marqué historiquement, immobilité sociale et immobilité géographique).

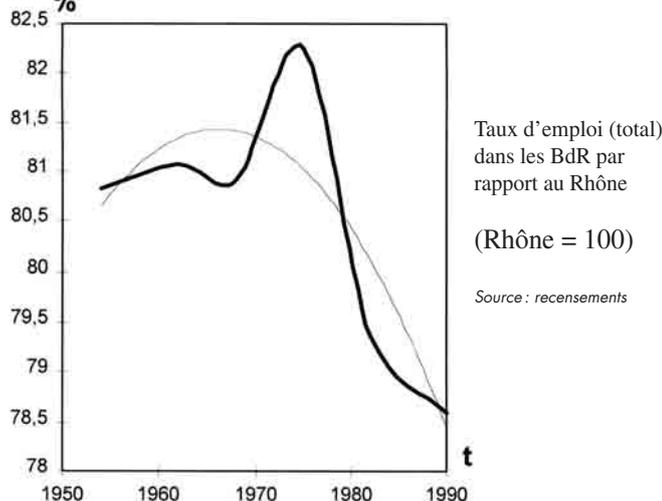
### L'augmentation des services à la population dans les Bouches-du-Rhône (vis-à-vis du Rhône)



### Diminution de la part des emplois productifs dans les Bouches-du-Rhône (vis-à-vis du Rhône)



### La détérioration de la situation de l'emploi dans les Bouches-du-Rhône (par rapport au Rhône) malgré l'embellie des années 70



les services à la population et, à travers eux, sur la résidence. La compétition spatiale s'est portée sur ce qui est devenu la variable économique principale de l'économie marseillaise : la population. La disparition de la structure économique ancienne, qui contraignait la localisation, a libéré une dynamique sociale qui a pu s'exprimer de façon complète dans l'espace, par la résidence et par l'emploi, qui a pu transformer complètement une distance sociale en distance physique. Le non-renouvellement de la structure ancienne n'est compréhensible que dans le mode de développement particulier instauré après-guerre. Une économie portuaire historiquement très intégrée, disposant déjà de fonctions métropolitaines très importantes, destinée à vivre des échanges et par l'échange, a subi plus que d'autres les transformations liées à un modèle national par nature peu enclin à l'ouverture et de plus centraliste. Marseille avant-guerre n'est ni Dunkerque, ni la Lorraine<sup>15</sup>. La régression qui a débuté dans les années soixante-dix et dont les inégalités spatiales internes sont une des expressions avant d'en devenir le vecteur principal, a son origine profonde dans l'inadaptation de ce modèle né dans l'après-guerre.

L'intervention de l'État, tant dans la première reconversion (des années 60-70) de l'économie marseillaise que dans la seconde (des années 80-90) a joué un rôle déterminant en promouvant ce nouveau « modèle » marseillais :

- au niveau productif, par l'établissement de grandes structures en périphérie qui laissaient délibérément en friche l'ancien tissu productif et qui brisaient les liens des services productifs de haut niveau avec l'ancien centre des affaires ;
- par l'établissement de l'équivalent de villes nouvelles et le développement du transport individuel, au lieu de promouvoir des relations ferrées rapides avec les anciens lieux de résidence.

Le contournement productif de la ville-mère, qui répond au refus de construire un appareil productif ayant une cohérence au niveau régional, associé à un encouragement à la mobilité résidentielle a fait le lit d'une compétition intercommunale précoce et dure. La concurrence par la résidence a commencé avec Fos, certaines communes – à l'écart du syndicat intercommunal se partageant l'énorme taxe professionnelle – ayant escompté malgré tout des retombées positives en promouvant des lotissements susceptibles d'accueillir des cadres (cela d'ailleurs bien qu'il s'agisse au départ de communes « ouvrières »)<sup>16</sup>.

Quant à la seconde reconversion, commencée à la fin des années quatre-vingt (dans le cadre des fonds européens Objectif 2), une analyse fine montre que la façon

15. Rappelons que Marseille a été la seule métropole à avoir relativement contourné la polarisation parisienne de la fin du XIXe siècle à l'entre-deux guerres. Tel n'a pas été le cas de Lyon.

16. Sur la promotion de ces lotissements, cf. Apkajian-Lacout, A., Verges P., « L'irrésistible ascension des couches moyennes face à l'hégémonie communale », *Sociologie du Travail*, 1983, 2, pp. 206-232.

dont ont été abordés et se sont poursuivis les programmes est, au-delà des apparences, dans une parfaite continuité avec les principes de la première reconversion. A titre d'exemple :

– pour la période 1989-91, les mesures directement économiques représentaient 73 % de la maquette initiale mais 35 % des réalisations... et inversement pour les diverses mesures touchant d'une façon ou de l'autre l'attractivité des territoires, c'est-à-dire la croissance de la population ;

– sur la période 1989-93, les communes riches (en termes de potentiel fiscal) ont plus bénéficié des fonds que les communes pauvres, malgré l'objectif posé de cohésion sociale.<sup>17</sup>

L'État a de fait impulsé une division spatiale peu susceptible de permettre un développement durable. Que les forces sociales locales travaillent objectivement à la reproduction de cette division, sous couvert de localisme, quoi d'étonnant ? En vidant peu à peu l'agglomération marseillaise du ferment de son autonomie économique, pourtant bien adaptée au siècle dernier à des marchés ouverts, a été mis en place dès l'après-seconde guerre un système stable de pénurie d'emplois qui, depuis les années soixante-dix, est parfaitement repérable. Les territoires « gagnants » comme les territoires « perdants » sur l'agglomération creusent leur écarts et ne sont que la traduction spatiale d'une mise en dépendance nationale, d'une exclusion de tout avenir régional.

L'espace a toujours fait l'objet de stratégies résidentielles de la part de toutes les catégories sociales (et spécialement des plus hautes) comme en témoigne la ségrégation urbaine, verticale ou horizontale, de même qu'il a toujours fait l'objet de calcul économique de la part des firmes ou des habitants. L'apparition des acteurs-communes au sein d'agglomérations urbaines rend possible une modification de son statut : alors l'espace n'est plus seulement support de stratégies, il peut devenir un moyen de les réguler et d'organiser la répartition de l'emploi et de l'avenir.

## Un laboratoire de « l'agglomération urbaine »

Ce changement de statut a suscité un renouvellement du champ d'étude de l'urbain qui a conduit à revisiter les fonctions économiques propres à la ville ou, à l'opposé, à mieux cerner ses espaces « périphériques » où les problèmes sociaux se concentrent. Avec l'émergence de fait de l'agglomération urbaine comme champ distinct de l'urbain classique se trouve reposée la question des dimensions administratives, sociales et économiques de l'espace, celle de leurs fondements et de leurs articulations effectives. Un tel *aggiornamento* du champ urbain ne peut passer que par l'analyse des liens entre frontière économique et frontière sociale, en fait par l'analyse de l'espace comme rapport social.

Le cas marseillais, véritable « laboratoire » de « l'agglomération urbaine » – un peu à la manière du Chicago de l'entre-deux guerres pour l'écologie urbaine – illustre parfaitement la nécessité du passage par l'étude des rapports sociaux : la structure urbaine produite dans l'après-guerre et spécialement ces deux dernières décennies, serait incompréhensible sans y recourir – et c'est précisément faute de s'y référer que ce cas apparaît à beaucoup énigmatique ou « spécifique ». Dans une nation qui ne parvient pas à promouvoir, voire même à concevoir, un développement régionalement partagé, la structure urbaine est devenue le moyen de répartir richesse et pauvreté en produisant des citoyens de types distincts, qui diffèrent par leurs possibilités d'accès au travail et à la consommation, par leur intégration sociale de fait, même s'ils demeurent égaux en droit.

*César Centi*

---

17. Cf. *Évaluation ex post des programmes Objectif 2 – PACA*, 1996.

> **César Centi** est chercheur au Centre d'Etudes des Relations Sociales (Faculté des Sciences Economiques, Université de la Méditerranée). Ses travaux ont porté sur l'histoire de la pensée économique, le marché du travail et, depuis quelques années, sur l'espace. Il explore actuellement le champ agglomération-urbain. Il est notamment l'auteur du *Laboratoire Marseillais* (l'Harmattan, 1996) et, pour la CEE, a contribué au volume *Evolution prospective des régions de la Méditerranée-Ouest* (CEE, n°11, 1995) et à *l'Évaluation ex post des programmes Objectif 2* (1996).